

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## **Relative à la Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Aubusson**

Par arrêté de la Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud (BP 40 - 23200 AUBUSSON), en date du 12 mars 2021, une enquête publique est prescrite en mairie d'Aubusson pendant une durée de 31 jours, soit du lundi 12 avril 2021 à 9h au mercredi 12 mai 2021 inclus à 17h30.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, sous format papier et sur un poste informatique (enquête dématérialisée) **en mairie d'Aubusson**, siège de l'enquête pendant toute sa durée aux heures habituelles d'ouverture au public, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés soit :

les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis : de 9h à 13h,  
les mercredis, vendredis : de 14h à 17h30.

Les dossiers seront également consultables sur le site Internet de la Communauté de communes à l'adresse suivante [www.creuse-grand-sud.fr](http://www.creuse-grand-sud.fr) (rubrique : habiter/urbanisme).

**Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :**

- sur le registre unique ouvert à cet effet en mairie d'Aubusson,
- par voie postale et les adresser en mairie d'Aubusson, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur (La Passerelle- Esplanade Charles de Gaulle 23200 AUBUSSON) ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [revision-plu-aubusson@creuse-grand-sud.fr](mailto:revision-plu-aubusson@creuse-grand-sud.fr)

**M. Pierre CORSIN, désigné par le Tribunal Administratif de Limoges pour conduire cette enquête, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'il assurera en mairie d'Aubusson :**

lundi 12 avril, de 9 h à 12h,  
mercredi 21 avril, de 14h à 17h00,  
vendredi 7 mai, de 9h à 12h,  
mercredi 12 mai, de 14h30 à 17h30.

Dans un délai d'un (1) mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Aubusson.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU d'Aubusson.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Mme Myriam SIMONNEAU, responsable de la mission urbanisme (Tél : 05.55.67.72.44 / [myriam.simonneau@creuse-grand-sud.fr](mailto:myriam.simonneau@creuse-grand-sud.fr)).